**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 octobre 2024**

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l’Assemblée le 07 octobre 2024 pour le 15 octobre 2024 à dix-neuf heures dans la salle du conseil municipal. Le tout conformément aux dispositions de l’article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

***I / Commission Finances :***

* ***Décision modificative* :**

**Achat panneaux signalétiques**

**Investissement Dépenses :**

|  |  |
| --- | --- |
| C/2111 | * 562.61 € |
| C/2152 | + 562.61 € |
| Total | 0.00 € |

***2/ Commission «Personnel»:***.

* Convention prévoyance Centre de Gestion :

L’obligation de participation des collectivités à la prévoyance des agents publics (maintien de salaire, invalidité, décès) entre en vigueur au 01 janvier 2025.

Le conseil municipal décide de verser un montant équivalent à 20 % de la somme pour chaque agent par mois

* Vacance d’emploi : déclarée sur le site emploi territoriale n° 058240904000683,

offre valable du 04 septembre jusqu’au 05 octobre 2024.

2 personnes ont répondu, réception en mairie le 09 octobre par Jean-François et David.

Mme PAILLARD Apolline a été retenue. Un CDD du 14 octobre au 13 décembre 2024 pour une durée hebdomadaire de 20 h/semaine (temps scolaire).

* Stagiairisation de Mme GIAUME Michelle à compter du 01 décembre 2024 jusqu’au 30 novembre 2025 pour une durée hebdomadaire de 27.44 h
* Titularisation de Mr LEPERE Sébastien à compter du 01 décembre 2024 à temps complet

***3/ Communauté de commune : Adhésion SCoT Nivernais Morvan (Schéma de Cohérenct Territoriale Nivernais Morvan)***

Le conseil communautaire du 11 juillet a approuvé le projet de périmètre du schéma de cohérence territorial Nivernais Morvan qui nécessitera la création d’un syndicat mixte regroupant 4 intercommunalités : Bazois Loire Morvan, Haut Nivernais Val d’Yonne, Morvan Sommets et Grands Lacs et Tannay Brinon Corbigny.

Ce projet s’inscrit dans la volonté commune des intercommunalités de disposer d’un document d’orientations et d’objectifs partagé en matière de : transitions écologiques et énergétiques ; de logements et de transports ; de développer des services, de développer des activités économiques agricoles et de protéger des espaces naturels.

Le conseil municipal après avoir procédé au vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 2

Approuve l’adhésion de la com-com Bazois Loire Morvan au futur syndicat mixte du SCoT Nivernais Morvan

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

***4/ Repas cheveux blancs :***

La date du 08 décembre a été retenue

Traiteur Louis Tricot

Petit Casino : fruits, vins, alcools

Boulangerie : pain, pâtisserie

Subvention de la Boutique du Cœur et un courrier sera adressé aux commerçants.

***5/ Questions diverses :***

* Conseil communautaire : 31 octobre 18 h 30 MJLC
* Réunion associations : 25 octobre 19 h 30 MJLC
* SIEEEN : augmentation 20 % éclairage public.

Il peut accompagner les particuliers pour monter un projet photovoltaïque

Eclairage public matin : 06 h 30 à la levée du soleil

soir : coucher du soleil jusqu’à 21 h

* Manœuvres pompiers sur l’ensemble de la commune semaine prochaine
* Micro-crèche : en cours

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et ans susdits.

La séance est levée à 20 h 25.

Le Maire soussigné, déclare que le compte rendu de la séance du 15 octobre 2024 a été affiché à la porte de la Mairie le 17 octobre 2024 conformément aux dispositions de l’article 84 de la loi du 05 avril 1984.